

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 309-336

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__309_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. WOŁOWSKI, DE L'INSTITUT.

Procès-verbal de la cinquième séance (23 août 1867).

Le procès-verbal est lu par M. Loua, un des secrétaires, et adopté après quelques observations.

M. le président annonce que M. Legoyt demande à lire un mémoire sur la question des naissances naturelles en Europe. La clôture ayant été prononcée, dans la séance précédente, sur la discussion de cette question, elle ne peut être ouverte de nouveau sans un vote spécial de l'assemblée.

L'assemblée décide que M. Legoyt sera entendu.

M. Legoyt donne lecture de son mémoire. Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements¹.

M. de Lucca. « M. Legoyt a paru s'étonner du petit nombre des naissances naturelles en Italie, et il en a cherché l'explication dans l'hypothèse d'une tenue irrégulière de l'état civil sur ce point, les curés étant peu jaloux de mettre en lumière des faits qui témoigneraient de l'insuffisance de leurs efforts pour assurer la diffusion des sentiments religieux et moraux. Il a exprimé, en outre, la crainte que les enfants abandonnés (*esposti*) ne figurent pas, dans les documents officiels italiens, parmi les enfants naturels, tandis que le plus grand nombre appartiendrait en réalité à cette catégorie. Je ne suis pas en mesure de dire ce qu'ont de fondé ces deux suppositions. Mais je crois que le petit nombre relatif de nos enfants naturels doit bien plutôt s'expliquer par ce fait que de beaucoup la plus grande partie de notre population habite les campagnes, où les mœurs sont plus pures et où les mariages se contractent à des âges moins avancés que dans les villes. »

M. Legoyt annonce qu'il vient de recevoir de M. Cesare Contini (de Rome) un mémoire très-étendu sur la question des naissances naturelles. L'heure avancée et le grand nombre des matières que l'assemblée doit encore discuter dans ses deux dernières séances, ne permettant pas d'en donner lecture *in extenso*, il se bornera à en détacher quelques fragments qui lui ont paru dignes de toute l'attention de la Société. — Ces fragments seront insérés dans un prochain numéro du Journal de la Société.

1. Ce mémoire a été inséré dans les numéros de février et mars du Journal de la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion de la partie du programme relative à l'état du morcellement de la propriété rurale en Europe.

M. Legoyt offre à la Société un exemplaire d'un mémoire qu'il a publié sur la matière, mémoire qui a obtenu le prix au concours ouvert sur la question par la Société de statistique de Marseille en 1866, et que la Société centrale et impériale d'agriculture de France vient de couronner.

M. Plessier lit, avec l'assentiment de la Société, la note ci-après sur des *modifications survenues dans l'étendue des cultures du département de Seine-et-Marne de 1806 à 1856*.

Les documents statistiques que je me propose d'exposer feront ressortir les changements qu'un demi-siècle a apportés dans la distribution de la population rurale et dans les conditions du travail agricole d'un département où l'industrie n'a qu'une très-minime importance.

J'avais limité mes investigations au Montois, petit district où je suis né, où j'ai conservé des relations de famille, d'amitié et d'intérêt, dont je connais le territoire et les cultures, les habitants et les mœurs. Après avoir reconnu que la population y a suivi deux mouvements contraires, qu'elle a diminué sur les cotéaux, domaine de la petite culture, et progressé en plaine où fonctionne la charrue, j'ai porté mon attention sur la vallée du Grand-Morin, que je connais également bien pour l'avoir habitée pendant vingt ans, et où j'ai constaté la même opposition. C'est ainsi que j'ai été conduit à appliquer mon étude au département tout entier, où on retrouve encore la même double évolution.

Ce département, situé dans le centre nord de la France, dépend du vaste ensemble géologique connu sous le nom de Bassin de Paris. Il est formé : 1° d'une partie de l'ancienne Brie comprise entre la Seine et la Marne ; 2° d'une partie de l'Île-de-France au nord de la Marne ; 3° et d'une partie du Gatinais à gauche de la Seine. La hauteur de ce fleuve, à son entrée dans le département, est de 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, à sa sortie, de 33. Les eaux coulent en de profondes vallées, que dominent des plateaux dont le point le plus élevé au nord-est, sur le territoire de Verdelot, a 215 mètres d'altitude.

Il comprend 5 chefs-lieux d'arrondissement, 23 chefs-lieux de canton, et 499 communes rurales.

La population de ces 499 communes, qui était, en 1806, de 233,639 habitants, s'élevait, en 1856, à 252,570, soit une augmentation de 18,931 habitants. Mais, à mes yeux, l'observation la plus intéressante est le changement survenu dans sa répartition pendant ce demi-siècle.

L'évolution générale se résume ainsi : 181 communes ont perdu 12,038 habitants ; 1 commune est restée stationnaire ; 316 ont gagné en tout 30,967 habitants.

Pour expliquer cette opposition dans le mouvement de la population, il suffit de classer les communes d'après une méthode rationnelle justifiée par l'usage que j'en ai fait.

Toute commune est formée de deux éléments distincts, le territoire et la population. Lorsque le travail agricole est l'occupation exclusive ou principale des habitants, l'analogie ou la dissemblance des communes entre elles se manifeste par la proportion dans laquelle les deux éléments concourent à la formation de l'unité

communale. On reconnaît généralement par cette comparaison la nature des cultures, ou tout au moins la puissance des instruments en usage. Le rapport n'est pas le même si le sol est couvert de vignes ou de bois, si la culture emploie les seuls instruments manuels ou se sert de la charrue, si les exploitations sont nombreuses ou importantes.

J'ai adopté pour base du classement des communes rurales l'étendue des cultures telle que la détermine le résultat de la division du territoire par la population en 1806. Mon but n'était pas de connaître la tâche que l'homme accomplit selon les divers modes de cultures, mais uniquement de réunir les communes homogènes et de les séparer de celles qui sont placées dans des conditions différentes. La culture la plus réduite (à Nanteuil-sur-Marne) ne dépassait pas, à cette époque, 0.24 hect. par tête, tandis que la plus étendue (à Villiers en Bièvre) était de 13.97 hectares. C'est entre ces deux extrêmes que j'ai opéré mon classement. Je l'ai divisé, pour en résumer les résultats, en sept catégories : la première comprend les communes où la culture était de moins d'un hectare; la deuxième et les suivantes jusqu'à la sixième, celles dont la culture s'élève successivement d'un hectare; la septième, les cultures de 6 hectares et au delà. Ce classement méthodique montre que la double évolution est représentée par un abaissement de population de 4.5 habitants sur 100 dans le premier groupe, auquel se substitue graduellement, de groupe en groupe, une augmentation de 37.6 habitants sur 100 dans le dernier.

Ordre.	Nombre de communes.	Superficie par tête en 1806. Hectares.	Population		Différence		Sur 100 habitants.	
			en 1806.	en 1856.	en plus.	en moins.	Augmentation.	Diminution.
			Habitants.	Habitants.	Habitants.	Habitants.	—	—
1	43	De 0 à 1	30,510	29,120	»	1,390	»	4.5
2	142	De 1 à 2	89,565	89,980	415	»	0.5	»
3	130	De 2 à 3	59,842	65,448	5,606	»	9.3	»
4	74	De 3 à 4	25,037	30,219	5,182	»	20.7	»
5	55	De 4 à 5	16,527	21,427	4,900	»	29.6	»
6	24	De 5 à 6	6,154	8,112	1,958	»	31.8	»
7	31	De 6 à 14. . . .	6,004	8,264	2,260	»	37.6	»
	<u>499</u>		<u>233,639</u>	<u>252,570</u>			<u>8.1</u>	

Ainsi, la première catégorie, formée des communes où la culture avait la moindre étendue, est la seule où la population a diminué. Dans la seconde, elle est restée stationnaire; et de la troisième à la dernière, elle s'est accrue selon le développement des cultures. L'écart entre les deux extrêmes est de 42 habitants, ou 1 sur 100.

La diminution dans l'ensemble départemental s'arrête aux communes dont la superficie en culture était inférieure à 1.49 hect. par tête. Cette limite divise en deux parties égales la seconde catégorie du classement communal, dont une moitié présente un déficit de 1,765 habitants, et l'autre un excédant de 2,180; le groupe entier n'a qu'une augmentation de 415 habitants. La perte de population éprouvée par la petite culture est récupérée lorsqu'on arrive aux communes ayant une culture de 2.43 hect. Il est vrai que toutes les catégories offrent des exceptions plus ou moins nombreuses au mouvement général, mais elles n'altèrent en rien l'importance de ce fait dominant que la loi du mouvement de la population est dans le travail, dont l'étendue des cultures est la principale, mais non l'unique manifestation.

De toutes les natures de propriété, la vigne est la plus inégalement répartie. Sa superficie moyenne, de 3 parties sur 100 dans le département, s'élève à 15 dans la première catégorie, puis descend successivement à 6, 3, 2, 1, pour disparaître à peu près complètement dans la dernière. Les prés, dont l'importance moyenne est de 5 sur 100, en représentent le double dans la première et se distribuent sans différence caractéristique entre les six autres. Cette alliance des vignes et des prés dans la petite culture s'explique par ce fait qu'elle exploite le sol des vallées dont le fond est occupé par les prairies et les coteaux par les vignes. La terre arable a une étendue moyenne de 72 parties sur 100, les bois de 16, les jardins de 1, les friches de 1, et les cultures diverses de 2.

Est-il besoin de dire que la terre exige relativement plus de bras dans la petite culture que dans les deux autres, et dans les moyennes exploitations que dans les grandes? Telle est la cause certaine de l'inégale répartition de la population en 1806 comme en 1856. La disproportion s'est amoindrie, parce que, dans les communes où la culture était réduite, la substitution de la charrue à l'instrument manuel a fait passer une quantité notable de terres de la petite culture dans la moyenne; de là une diminution du travail humain représentée par une diminution de population. Mais dans les communes où la superficie des cultures dépassait la mesure de l'instrument manuel, le travail s'est accru par le fait des conquêtes agricoles auxquelles le département doit le développement de sa production. C'est ainsi notamment que la culture s'est enrichie de nouvelles plantes; la pomme de terre, les prairies artificielles, les betteraves, le colza ont pris place dans nos champs à côté des céréales. D'un autre côté, la multiplication des fourrages a permis de multiplier et d'améliorer le bétail; l'accroissement du bétail a conduit à celui des fumiers; la culture de la lucerne et du trèfle a modifié l'assolement triennal; enfin, l'abondance des engrais et la propagation des cultures sarclées nous font entrevoir la disparition de la jachère. Toutes ces causes de l'accroissement du travail dans les pays de moyenne et de grande culture ont motivé celui de la population.

Quelle est la nature de propriété qui a profité de ces avantages? la terre } Elle seule se prête aux combinaisons et à l'initiative de l'agriculteur, en se pliant aux productions variées et successives des diverses sortes de plantes. Favorable à tous les progrès, elle étend nécessairement son domaine au détriment de la vigne, des prés, des bois, et, généralement, de toutes les cultures spéciales, permanentes et exclusives.

La valeur du sol varie de commune à commune dans d'énormes disproportions; le revenu imposable de la terre, qui tombe à 6 fr. l'hectare à Mondreville, s'élève jusqu'à 127 fr. à Nanteuil-lès-Meaux. Il est résumé, pour les cinq arrondissements, par les chiffres qui suivent:

Meaux	74 ^f 30 ^c		Coulommiers . . .	38 ^f 42 ^c
Melun	49 35		Fontainebleau . . .	32 50
Provins	40 21			

Le revenu indiqué ici n'est pas celui du cadastre, qui n'a d'autre effet que de déterminer la contribution de chaque propriété au contingent communal. Les chiffres qui l'expriment résultent d'un travail récent ayant pour objet la sous-répartition de l'impôt foncier dans le département, travail que le conseil général a accepté le 28 août 1854. Comme le revenu imposable est un revenu vrai dans

le rapport de 3 à 4, il suffit de le rehausser d'un tiers pour avoir la valeur locative réelle.

La diminution de la population provient le plus généralement du passage de la terre de la petite culture dans la moyenne. Elle a été quelquefois la suite de l'envahissement de la grande culture sur les deux autres. Comme compensation, la population s'est accrue, dans un certain nombre de communes, non-seulement en raison de l'augmentation de travail résultant du progrès de la production, mais encore de la division des fermes, c'est-à-dire de l'extension de la moyenne culture aux dépens de la grande.

Le travail de la petite culture et de la moyenne est accompli par les membres de la famille, sans le secours d'agents salariés. Les produits diffèrent, puisque la petite culture s'adonne particulièrement à la vigne et à l'élève des arbres fruitiers répandus en grand nombre sur le flanc des coteaux.

Au contraire, la moyenne culture et la grande se confondent par l'identité des produits; mais tandis que, dans la moyenne, le personnel n'est autre que celui de la famille, la grande, qui se fait en ferme, emploie des agents engagés à l'année, à terme, à la journée ou à la tâche. Lors de la moisson, les vigneron du voisinage lui louent leurs services.

Le personnel de la petite culture rachète l'infériorité de l'instrument manuel par un travail excessif, par une extrême sobriété et par une économie rigide. Les femmes prennent une part active aux travaux des champs; l'intérieur de la maison est négligé; la nourriture se borne généralement à du pain, des légumes, du fromage maigre et des fruits.

La moyenne culture a plus d'aisance; la femme se consacre aux soins de l'habitation, de la vacherie et de la basse-cour. Elle porte au marché les œufs, les volailles, le fromage ou le beurre, et dispose du prix de ces objets au profit du ménage et de la famille. Le mari fauche et fait la moisson avec le concours de la femme et des enfants; il a la démarche réfléchie et le pas mesuré que donne la conduite de la charrue. Il se repose dans la journée pendant le repas de son attelage, et conserve jusqu'à la fin de ses jours l'attitude droite. La viande et notamment le porc salé entrent pour une part convenable dans sa nourriture. Sa boisson la plus habituelle est le cidre.

La direction des travaux de la grande culture suffit à l'occupation du fermier et de sa femme. Le mari commande aux hommes, fait exécuter les travaux des champs et surveille spécialement l'écurie, la bergerie et la grange. La fermière, aidée des servantes, gouverne la cuisine et administre la vacherie et la volaille; c'est par ses soins que le lait est employé soit à l'engraissement des veaux, soit à la confection des fromages ou du beurre; l'alimentation des agents y est généralement bonne, souvent même préférable à la nourriture du personnel de la famille dans la moyenne culture.

La diminution de la population dans les pays de petite culture, son état stationnaire dans ceux où la culture est partagée entre la petite culture et la moyenne, et son accroissement graduel dans les pays de moyenne et de grande culture, indiquent que la population rurale est aujourd'hui moins inégalement répartie qu'en 1806. En beaucoup de lieux, les coteaux, d'où la vigne a disparu et que couvrent les céréales, ne se distinguent plus guère de la plaine. La disparition des arbres forestiers qui bordaient les chemins et le déboisement donnent à la vue un

si grand horizon que les vallées et les accidents de terrain se perdent dans la perspective : l'uniformité se produit à la fois dans l'aspect, la culture, le travail et la population.

Ainsi se sont atténuées les disproportions que présentaient les cinq arrondissements au point de vue de la population spécifique, comme le montre le tableau suivant où ils sont rangés d'après l'étendue des cultures :

Nombre de communes.	Arrondissements.	1806.		1856.		Sur 100 habitants.	
		Population.	Superficie par tête.	Population.	Superficie par tête.	Augmentation.	Diminution.
		Habitants.	Hectares.	Habitants.	Hectares.		
147	Meaux	72,460	1.64	68,519	1.74	»	5.5
73	Coulommiers. . . .	42,279	2.13	45,032	2.00	7	»
92	Melun	41,380	2.45	45,401	2.23	10	»
93	Fontainebleau . . .	41,690	3.14	51,609	2.53	23	»
94	Provins.	35,830	3.20	42,013	2.73	17	»

La population rurale a diminué dans l'arrondissement de Meaux, où elle était le plus condensée, et elle s'est accrue dans les autres. Quoiqu'elle se soit développée plus largement dans l'arrondissement de Fontainebleau que dans celui de Provins, siège de la plus grande culture, les rapports de densité se sont modifiés sans que les rangs aient été intervertis. L'écart entre les deux arrondissements extrêmes, Meaux et Provins, qui était de 1.64 à 3.20 hect., est réduit entre 1.74 et 2.73 hect. De simple à double, il est tombé de 2 à 3.

Si les modifications des procédés agricoles n'expliquaient pas la diminution de population survenue dans 182 communes rurales du département, il faudrait dire ou que la population y a été primitivement trop forte, ou que, aujourd'hui, elle y est insuffisante. Dans le premier cas, il ne lui eût pas été permis de subsister, et dans le second, le travail ne serait pas accompli convenablement. Ces deux hypothèses sont inadmissibles. L'inspection des cultures ne permet pas de distinguer entre les communes où la population s'est élevée et celles où elle a décru. Il y a mieux; les bras ne manquent pas dans les pays de petite culture, où leur nombre s'est affaibli et éprouvera sans doute de nouvelles pertes. Le personnel de la moyenne, où le travail est exécuté par la famille, est suffisant. Seule, la grande culture se plaint de la rareté des bras, et, cependant, c'est dans les pays où elle règne que la population a pris le plus d'extension.

La réduction de population dans l'arrondissement de Meaux ne s'arrête qu'aux communes d'une culture de 3.07 hect. par tête. Elle n'a pas été récupérée entièrement par suite du petit nombre de lieux possédant une culture plus étendue. En outre, les progrès agricoles réalisés dès 1806 dans cette circonscription administrative d'une fertilité et d'une richesse exceptionnelles, y ont rendu les améliorations postérieures moins sensibles que dans les autres parties du département.

L'affaiblissement de la population dans les arrondissements de Coulommiers, de Melun et de Provins s'est arrêté aux cultures ne dépassant pas 1.70, 1.60 et 1.49 hect. La perte est couverte, lorsqu'on arrive aux cultures de 2.31, 1.66 et 1.61 hect.

Il n'a pas été possible de préciser ces limites dans l'arrondissement de Fontainebleau, à cause de la perturbation qu'y jette la forêt, dépendance de la liste civile, dont la vaste superficie forme un territoire à part distrait des communes qui en exploitent les bois et les grès.

Le voisinage de Paris paraît n'avoir exercé aucune influence sur le mouvement de la population de Seine-et-Marne. Il y a eu, en effet, augmentation dans l'arrondissement de Fontainebleau, et diminution dans celui de Meaux, quoique ces deux groupes administratifs soient dans des conditions analogues par rapport à leur distance de Paris ; et il y a eu augmentation dans les deux arrondissements de Melun et de Provins, quoique l'un soit le plus rapproché et l'autre le plus éloigné de cette capitale.

Enfin, dans chacun des cinq arrondissements, les communes dont la culture était la plus exigüe ont vu leur population s'amoindrir (Nanteuil-sur-Marne, Maupertuis, Saint-Germain-sur-Éole, Thômercy et Savins) ; et celles qui avaient la culture la plus étendue ont éprouvé un accroissement (Poincy, Hautefeuille, Villiers-en-Bierre, Laval et Pierrelez).

CONCLUSION.

Le point de départ de notre statistique correspond à la mise en vigueur de la loi du 19 avril 1803 sur le partage égal des successions, et permet d'en apprécier les effets dans le département de Seine-et-Marne. Certains économistes ont reproché au nouveau régime de porter préjudice à l'agriculture en faisant tomber le sol en poussière. Quoique les ventes d'immeubles en détail aient été, dans le département, la cause la plus active de la division de la propriété, quoique notre loi successorale ne doive pas supporter la responsabilité de ces dislocations volontaires, la réalité est que le morcellement de la propriété est loin d'y avoir pris un développement portant atteinte à la prospérité du pays.

Il se peut que le nombre des cotes foncières et, si l'on veut, des parcelles ait augmenté de 1806 à 1856. Mais, d'une part, le nombre des cotes n'indique pas celui des propriétaires, car il arrive fréquemment que plusieurs cotes sont inscrites au même nom ; de l'autre, il est désirable que le nombre des détenteurs du sol ne reste pas stationnaire quand la valeur de la propriété s'accroît. Mais, pour observer les effets du partage égal, il est indispensable de distinguer entre la petite, la moyenne et la grande culture, puisque les résultats ont varié selon les dimensions.

Le fait saillant révélé par cette étude est précisément que l'instrument manuel perd chaque jour du terrain pour faire place à la charrue, que la petite culture se transforme en moyenne, et qu'il n'est survenu aucune altération défavorable dans les conditions de la moyenne et de la grande.

Le morcellement se manifeste par le grand nombre de bras qu'exige la petite culture, comparativement à la superficie du territoire. Or, la population a diminué dans les pays de petite culture ; donc les exploitations y ont gagné en importance ce qu'elles ont perdu en nombre ; donc la propriété s'y est consolidée ! Les pays de moyenne culture ont vu leur population s'accroître dans une mesure si restreinte (9 habitants sur 100), que cette augmentation s'explique par le développement du travail résultant de la suppression ou de la réduction de la jachère et de la multiplication du bétail. Dans la grande culture, elle a pris une extension qui varie entre 20 et 37 habitants sur 100. Mais la division de la propriété n'a qu'une minime influence sur ce mouvement. Nulle part, elle n'a fait obstacle à l'usage de la charrue. La grande culture utilise avec tant de profit les instruments perfectionnés qu'ils se multiplient sans relâche.

Les progrès agricoles font disparaître chaque jour les avantages que l'on recherchait autrefois dans le morcellement. Au temps de l'assolement triennal, l'unité de culture comportait nécessairement trois parties égales. Il ne suffisait pas à la satisfaction des copartageants d'avoir en leurs lots respectifs la même valeur et la même étendue de terre, il fallait aussi que l'égalité existât dans chaque sole. Cette exigence, qui entraînait le plus souvent le fractionnement des parcelles, a cessé avec la variété et la mobilité des cultures. Ainsi tout progrès conduit à de nouvelles améliorations.

A la suite de cette lecture, *M. Wolowski* cède le fauteuil à *M. Ernest Bertrand* et prend la parole en ces termes :

« Et d'abord, je dois une réponse à MM. Garnier et Duval, qui se sont plaints que le plus grand nombre des communications dont nous venons d'entendre la lecture sont beaucoup plus du domaine de l'économie politique, de la morale, de la jurisprudence même, que de la statistique. Qu'ils me permettent de leur dire qu'il n'est pas possible de soulever une question de statistique sans toucher à la fois à un certain nombre de sciences, la sphère d'action de la statistique étant à peu près illimitée, puisque sa mission consiste à recueillir des faits dans tout le domaine des connaissances humaines. Ce n'est pas tout; pour être bon statisticien, c'est-à-dire pour savoir bien observer, pour pouvoir employer les bonnes méthodes d'observation, il faut posséder des notions assez étendues sur un certain nombre de choses, car tous les faits ont entre eux une certaine connexité, un certain rapport de cause à effet. Enfin, le statisticien ne doit pas se borner à recueillir des données numériques, il importe qu'il en détermine le sens et la portée. A ce point de vue, il lui est bien difficile de ne pas entrer dans le cœur même de la question qu'il étudie, pour donner son avis sur les solutions qu'elle comporte.

« J'arrive au morcellement.

« Il est incontestable que la propriété est très-divisée en France; mais l'est-elle dans une mesure compromettante pour la prospérité publique? C'est ce qu'il s'agit de rechercher en se reportant aux enquêtes spéciales les plus récentes et les plus dignes de foi.

« Or, précisément une enquête très-propre à éclairer la question a été prescrite, en 1850, par l'Assemblée législative, dont j'avais l'honneur de faire partie; elle avait pour objet de rechercher le mouvement survenu dans le revenu foncier, d'après la première évaluation, qui remonte à 1821.

« Ce sont les résultats de ces deux évaluations que je vais comparer succinctement.

« En 1821, la contenance imposable du sol était de 49,390,000 hectares; en 1851, elle s'élevait à 49,326,000; la différence est, en moins, de 64,000 hectares. — Or, cette différence ne peut être l'objet d'aucun regret, car on doit l'attribuer au développement continu des voies de communication.

« Le revenu net de la propriété foncière était de 1,580,000 fr. en 1821, et de 2,643,000 fr. en 1851. C'est une augmentation de 67 p. 100 en 30 ans, ou de 2 p. 100 par an; cette augmentation est déjà considérable; mais que serait-elle, si, au lieu de s'arrêter à 1851, année peu favorable, marquée par des troubles politiques et des circonstances difficiles, on avait évalué le revenu foncier à une époque plus récente, à une époque de paix, de stabilité et de prospérité publique?

« La valeur vénale de la propriété a suivi une marche plus rapide encore. Estimée

à 40 milliards en 1821, elle était de 83,700,000,000 fr. en 1851. Cette augmentation a plusieurs causes, et, tout d'abord, il ne faut pas méconnaître le rôle qu'a joué, dans les deux évaluations, le taux même qui a servi à les établir. La capitalisation s'est faite, en effet, en 1821, sur le pied de 4.28 p. 100, et, en 1851, de 3.6 p. 100. En ramenant ces taux ou calculs à des chiffres comparables, l'augmentation n'en reste pas moins très-considérable.

« En 1821, le nombre des parcelles était de 126 millions et en 1851, de 127; c'est un accroissement d'un million. Il ne faudrait pas en conclure que la division du sol s'est accrue dans cette proportion. Il importe, en effet, de se rappeler qu'une portion du sol a été conquise à la culture. C'est ainsi que beaucoup de bois ont été défrichés, beaucoup de landes fertilisées, de marais desséchés, etc. Il faut, d'ailleurs, tenir compte des propriétés bâties, qui se sont accrues rapidement, puisque, de 6,577,000 en 1821, nous les trouvons à 7,578,000 en 1851. Il est remarquable qu'on retrouve ici cette différence de 1 million que nous signalions tantôt dans le nombre des parcelles; ce qui semblerait autoriser à penser qu'en réalité elles ne se sont point accrues.

« Ce n'est pas tout: à côté des propriétés bâties se trouvent des parcelles, généralement très-petites, qui dépendent des maisons et constituent des cultures particulières, comme jardins et marais, et donnent souvent, avec une étendue très-restreinte, des revenus importants. Leur nombre était, en 1821, de 16,442,000, et en 1851, de 18 millions; c'est une augmentation de 1 ½ millions, et dont j'estime qu'il n'y a pas lieu de se plaindre.

« Que résulte-t-il, en résumé, de ces faits? c'est qu'au lieu d'augmentation, il y a eu réellement diminution des parcelles livrées à la culture, et les chiffres le prouvent. En effet, de 1821 à 1851, elles sont descendues de 102,981,000 à 100,477,000. Dans cet intervalle, le nombre d'articles de matrice des cotes foncières, de 10,700,000, s'est élevé à 12,394,000. Le nombre des propriétaires s'est accru dans la même proportion: de 6,779,000 en 1821, à 7,846,000, en 1851; c'est 1 million de plus. On dira peut-être: mais quels propriétaires? Est-ce un lopin de terre incapable de nourrir son maître qui constitue réellement une propriété? Il est bien possible que quelques propriétés soient divisées au delà des limites raisonnables; mais, d'un autre côté, quelle force de conservation dans ce grand nombre de Français attachés au sol par l'amour le plus vif, celui de la propriété personnelle!

« Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de passer à un autre ordre d'idées, mais qui n'est pas sans une grande affinité avec la question du morcellement; je veux parler des charges qui pèsent sur l'agriculture française. Examinons d'abord quel a été le mouvement de la contribution foncière en principal. De 172,588,000 en 1821, elle est descendue à 160,270,000 en 1851. Il est vrai qu'au principal il faut ajouter les centimes additionnels. Mais c'est à ces centimes que sont dus les immenses progrès réalisés dans les intérêts locaux et notamment au point de vue de la viabilité, du nombre des écoles, des édifices publics, etc. Il convient donc de dire que cet impôt supplémentaire n'a pas été une aggravation de taxe, mais un placement réel avec bénéfice. Il faut, en effet, établir cette distinction fondamentale entre l'impôt général et local, c'est que le produit du premier bénéficie au pays tout entier, tandis que celui du second est directement affecté aux besoins de ceux qui le payent.

« J'ai dit que le principal de l'impôt était de 172 millions en 1821; il est un peu moindre aujourd'hui, à la date récente de 1867, puisqu'il ne s'élève qu'à 170 millions. Si l'on tient compte des centimes additionnels, le tableau ci-après indique la marche de la contribution foncière. On verra qu'elle ne s'est pas accrue en réalité, son augmentation ne provenant que des constructions nouvelles. Il ne pèse donc pas plus lourdement sur le contribuable aujourd'hui qu'il y a 30 ou 40 ans.

Années.	Principal.	Centimes.	Total.
	Millions.	Millions.	Millions.
1807.	207.0	37.0	244.0
1815.	172.0	103.0	275.0
1829.	154.0	90.0	244.0
1840.	155.5	110.0	265.5
1849.	159.0	122.0	281.0
1850.	159.6	124.5	284.1
1867.	170.0	135.0	305.0 ¹

« L'accroissement n'est pas très-sensible, comme on voit, même centimes additionnels compris. Maintenant il faut tenir compte de l'accroissement du revenu. En 1821, le rapport du principal de l'impôt était de 1 sur 9.16 pour le revenu, et de 1 pour 430 de la valeur vénale. En 1851, ces deux rapports étaient de 1 sur 16.19 et 1 sur 522. Si l'on tient compte des centimes, ces rapports s'établissent ainsi :

1821.	1 sur	6.56	et sur	166
1851.	—	10.20	—	323

« Ces chiffres ont une grande signification. Ils autorisent à dire que l'état de la propriété en France, si on la compare au passé, doit exciter une légitime satisfaction. Sans doute, le progrès n'a pas encore trouvé sa dernière expression, et on peut désirer encore de nombreuses améliorations; mais, sous ce rapport encore, on peut assurer que la société sortie de 1789 n'a rien à envier à celles qui l'ont précédée. Elle a pour elle des résultats décisifs qui doivent l'engager à marcher avec une résolution croissante dans la voie où elle est engagée, celle du Progrès et de la Liberté. » (Applaudissements.)

M. Jules Pautet demande si la découverte des gîtes aurifères transatlantiques n'aurait pas exercé une certaine influence sur la valeur vénale de la propriété.

M. Wolowski répond que les documents dont il vient de donner connaissance, remontent à une époque où l'influence de cette découverte n'avait pu encore se faire sentir. Il croit, d'ailleurs, que l'influence qu'elle peut avoir eue dans le sens de l'accroissement de la valeur vénale de la propriété, a été fort exagérée.

M. Legoyt fait remarquer que l'accroissement du revenu de la propriété rurale ne doit pas être attribué, au moins exclusivement, à un accroissement correspondant des rendements agricoles, en d'autres termes, au progrès de l'agriculture, mais bien à une plus-value croissante des produits du sol. Si cette plus-value n'est pas très-manifeste pour le blé, bien qu'on la constate nettement en prenant des moyennes à longue portée, elle est très-sensible pour les autres denrées agricoles, la viande, les légumes, les fruits, le beurre, les œufs, les fourrages, le vin, l'huile, etc. Toutefois, il est incontestable que l'agriculture a également accru son revenu par des rendements plus abondants à superficie égale, obtenus à l'aide de meilleurs procédés de culture.

1. Annexions comprises.

M. Plessier applaudit aux idées émises par *M. Wolowski*; il regrette seulement que, dans sa discussion, il n'ait pu séparer les cotes urbaines des cotes rurales. Il reconnaît, d'ailleurs, que ce n'est pas l'impôt qui pèse le plus sur le cultivateur. Les charges qui l'accablent sont d'une autre nature.

M. Wolowski est d'avis, comme le préopinant, que l'impôt foncier n'est pas une charge pour l'agriculture. Cette contribution n'est, à son avis, qu'une sorte de créance publique, une créance au profit de l'État inscrite sur tous les immeubles, et dont l'action s'exerce de la même manière que les autres créances hypothécaires. Chaque nouveau propriétaire, en achetant un domaine, ne l'achète, en effet, que grevé de ses charges permanentes, et un dégrèvement n'aurait d'autre résultat que de charger le pays tout entier sans aucun bénéfice pour les détenteurs du sol. En Angleterre, le fait est plus saisissant encore, puisque l'impôt foncier (*land-tax*) ne porte plus que sur un certain nombre de propriétés, le tiers environ s'étant dégrèvement pendant la guerre, en payant à l'État le capital de l'impôt. Quant aux autres charges qui grevent la terre et auxquelles *M. Plessier* a fait allusion, elles soulèvent de graves et délicates questions, qui ne peuvent être discutées dans cette réunion.

M. Ernest Bertrand déclare ne pas accepter cette thèse des deux préopinants que l'impôt foncier n'est pas une charge pour l'agriculteur. C'est l'opinion contraire qui lui paraît être la seule vraie. L'orateur possède une propriété dans un pays de grande culture, où l'impôt est habituellement mis à la charge du fermier. Or, les centimes additionnels ont tellement aggravé la situation de ce dernier, que les propriétaires ne trouvent plus à renouveler leurs baux et se voient réduits à cultiver par eux-mêmes.

M. Wolowski prie le préopinant de ne pas confondre les centimes additionnels avec le principal. Le produit des centimes est affecté aux besoins locaux, à des améliorations de toute nature, dont le contribuable qui les paye profite directement. On a le tort grave de ne pas tenir compte des économies qui résultent pour le cultivateur (propriétaire ou fermier) de ces améliorations. Par exemple, s'il conduit à moindres frais et en tout temps ses denrées au marché, il en est redevable aux nouvelles voies de communication, grâce auxquelles il ménage ses animaux et son matériel de transport.

M. Pallavicino ne peut pas admettre la théorie (à laquelle ont adhéré *Ricardo* en Angleterre et quelques illustres économistes français présents à cette réunion), d'après laquelle l'impôt foncier, après un certain nombre d'années, un certain nombre de mutations foncières, ne doit plus être considéré comme une charge pour les détenteurs actuels, parce qu'en prenant possession de la terre, par voie de succession, ils l'ont trouvée grevée d'un impôt antérieur à leur jouissance, et que s'ils l'ont achetée, ils ont tenu compte de cette charge dans la fixation du prix d'acquisition. « Il est facile, dit l'orateur, de confondre l'impôt réel avec l'impôt personnel. L'impôt foncier étant un impôt réel, on ne doit tenir compte, pour son appréciation, que de la chose, que de l'ensemble, et faire abstraction de toute considération personnelle, c'est-à-dire des pensées, des intentions des acquéreurs en passant leurs contrats. L'impôt est une contribution annuelle consentie par les propriétaires ou leurs représentants, pour l'acquittement des dépenses publiques. Il est payé annuellement; mais cette habitude, pour les contribuables, d'acquitter

un impôt, n'en change pas la nature et le caractère. De sacrifice destiné à faire face aux charges de l'État, il ne se transforme pas en une créance hypothécaire à son profit, lui conférant en quelque sorte un droit réel, un droit de quasi-proprétaire sur l'ensemble des propriétés du pays. La théorie contraire est dangereuse, parce qu'elle implique une atteinte au principe de la propriété individuelle, principe sacré et inviolable dans tout pays civilisé, atteinte, qui d'ailleurs n'a jamais été dans la pensée des propriétaires du sol, quand ils ont consenti à payer l'impôt. L'adoption de la thèse contraire impliquerait la faculté, pour le gouvernement, de dépenser le produit de l'impôt, sans en rendre compte aux contribuables, par cette raison que le créancier n'est pas tenu de faire connaître au débiteur l'emploi de l'argent qu'il en a reçu.

« Dans les pays soumis au régime féodal, la théorie qui accorde à l'État un droit de propriété, au nom de l'impôt, sur les biens des particuliers, pouvait être admise sans difficulté, parce que originairement le souverain était considéré comme le grand propriétaire, le propriétaire supérieur du sol, et que les possessions territoriales individuelles étaient supposées dériver et dérivaien quelquefois réellement d'une concession, moyennant redevance, du seigneur à ses vassaux. Mais dans les pays latins, où la tradition de l'ancien droit *quiritaire* romain n'est pas absolument perdue, on refuse à l'État, ou à son représentant, le gouvernement, toute participation à la propriété privée.

« Un ministre des finances du royaume d'Italie, M. Scioloja, voulait récemment suivre l'exemple donné par l'Angleterre vers 1798, en faisant déclarer l'impôt foncier une créance de l'État et introduire en même temps une taxe sur le revenu territorial, encore à l'exemple de l'Angleterre, où beaucoup de propriétaires acquittent à la fois la *land-tax* et l'*income-tax*. Mais l'opinion publique s'est déclarée vivement contre ce projet, qu'il qualifiait de *consolidation de l'impôt foncier*. Les propriétaires ont déclaré qu'ils accepteraient volontiers, pour faire face aux besoins extraordinaires de l'État, une aggravation de l'impôt foncier, mais qu'ils ne consentiraient jamais à une atteinte au droit de propriété, à une confiscation partielle de possessions territoriales au profit de l'État.

« Il est certain que si la théorie préconisée par M. Wolowski était admise, le gouvernement pourrait, à une époque quelconque, dire aux propriétaires du moment : « L'impôt foncier ne pèse pas sur vous ; vous l'avez déduit de votre prix d'acquisition ; par suite, vous n'acquitez aucune charge au profit de l'État ; il est donc juste que vous participiez à ses besoins par l'acquiescement d'une nouvelle taxe. » Que pourraient répondre les contribuables ? »

M. Wolowski répond que la discussion approfondie de la théorie que le préopinant vient d'attaquer, sortirait trop évidemment du programme de la réunion, qui est un programme de statistique et non d'économie politique pure. Quant à l'Italie, il est à craindre qu'en cédant trop à des idées formalistes et à la crainte d'accroître ses charges, elle ne puisse que très-difficilement sortir d'une situation financière critique, qui paralyse l'essor de sa prospérité et compromet son influence au dehors.

La séance est levée à la suite de cette discussion.

Procès-verbal de la sixième séance (24 août 1867).

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le marquis de Pallavicino. « J'ai fait des recherches assez étendues sur le morcellement de la propriété en France, en Portugal et en Italie, et j'ai trouvé que c'est en France qu'il a fait le plus de progrès. L'Italie vient au second rang et le Portugal au troisième. La mise en vente des biens ecclésiastiques en Italie et la suppression des majorats en Portugal ne tarderont pas à mettre ces deux pays au niveau de la France. »

M. Angelo Marcocotti (Italie) lit la note ci-après sur la situation de la propriété agricole en Italie, suivant les régions.

« On peut évaluer l'étendue des terres productives dans le royaume d'Italie à 22 millions d'hectares, dont 11 millions de terres arables. Les documents officiels les plus récents portent le nombre des propriétaires à 5,400,000, et celui des individus voués aux travaux agricoles à 8 millions. Quant à la population agricole proprement dite, c'est-à-dire qui habite les campagnes, elle est, en nombre rond, de 15 millions sur une population totale de 24,231,860 (dénombrement de 1861).

« On estime le produit brut de la propriété rurale à 3 milliards, et le revenu net à 1 milliard. Le bétail, réduit en têtes d'animaux de race bovine, peut être porté à 20 millions de têtes.

« L'Italie peut être divisée en trois zones agricoles distinctes : la haute, la moyenne et la basse. Dans la haute Italie, dominant la grande propriété et la grande culture, disposant d'un capital suffisant. Le revenu net par hectare y dépasse 300 fr. dans certaines localités; mais la population agricole y est pauvre. — Dans l'Italie moyenne, on trouve la petite culture et la très-petite propriété. Cette zone comprend la Toscane, l'Émilie, les Marches, etc. Le produit net moyen y atteint rarement 200 fr. par hectare; mais le produit brut est double. La population agricole, quoique très-dense, y est intelligente et jouit d'une aisance relative. On y rencontre souvent sur le même champ, quelque petit qu'il soit, les céréales d'abord, puis la vigne, l'olivier, le chanvre, le lin, le maïs, les fruits, les légumes. Le cultivateur ne néglige aucune source de profit; il élève en même temps et le gros bétail et les animaux de basse-cour. — Nous retrouvons la grande propriété dans la basse Italie; mais elle y manque de capitaux. La population agricole y est dans un état voisin de la barbarie. Le produit net est minime; on l'évalue à 12 fr. par hectare. Toutefois, cette zone renferme aussi de petites propriétés soumises au régime de la petite culture. Quelques localités cultivent à la fois sur le même champ l'oranger, le figuier, le mûrier, la vigne, la garance et les céréales. La population agricole y est intelligente et aisée, bien que les propriétaires n'y aient qu'une modeste fortune.

« Une dernière observation. La petite culture, qui, en ce qui concerne les céréales et le bétail, ne saurait soutenir, en Italie, la concurrence de la grande, a cet avantage particulier sur elle qu'elle récolte, sur le même champ, quelque restreinte que soit sa dimension, des produits très-variés et d'une assez grande valeur. »

M. le président. « Il me semble résulter de cette discussion et des communications qui viennent d'être faites que partout la grande, la moyenne et la petite propriété profitent de l'application du principe si fécond de la liberté des transactions, et qu'il se prête partout au génie des nations et à la marche du progrès. »

L'ordre du jour appelle la discussion de la partie du programme qui est relative aux institutions de crédit.

M. Clément Juglar fait remarquer que la question du crédit figure sur les programmes des deux congrès de statistique, celui de Paris et celui de Florence; les bases seules sont un peu différentes. A Paris, on doit se borner à l'étude des établissements de crédit, tandis qu'à Florence on traitera de la statistique de la circulation monétaire et fiduciaire. Au surplus, en touchant à une matière de cette nature, il est bien difficile de ne pas discuter à la fois toutes les questions qu'elle soulève. Ce qui doit d'abord préoccuper celui qui aborde une semblable étude, c'est l'examen des procédés employés pour recueillir les documents statistiques. L'Angleterre et la France ont donné des modèles du genre dans les comptes rendus hebdomadaires et annuels des deux banques officielles. Pour les États-Unis, on ne possède, en ce qui concerne l'ensemble de l'Union, que le relevé annuel publié au 31 décembre, lorsque le surintendant des banques fait son rapport au congrès.

Pour obtenir des documents d'une valeur réelle, il faut rechercher les grands nombres et les longues périodes. Dans tous les pays, sans distinction de race, de mœurs et de constitution, il importe, en outre, que ces documents suivent les mouvements de la circulation et du crédit dans toutes leurs variations. Afin d'en avoir un tableau fidèle, on ne se contentera pas des relevés annuels, pas même des relevés trimestriels; il faudra descendre jusqu'aux publications hebdomadaires. C'est dire que les moyennes ne pourront servir qu'à titre de simples renseignements. Pour bien se rendre compte des mouvements à l'époque à laquelle ils ont lieu, il faudra prendre les maxima et les minima des divers articles du bilan, et on possèdera alors tous les éléments d'une véritable observation scientifique.

Ces documents, recueillis par la France et l'Angleterre, ont mis en lumière une loi qui se confirme chaque jour, celle des retours périodiques des crises commerciales dans ces deux pays depuis 1800. En observant les trois principaux articles des bilans de leur banque officielle (sur des tableaux que l'orateur fait passer sous les yeux de la réunion), on remarque, au milieu d'un développement continu des affaires, des mouvements croissants et décroissants qui se produisent régulièrement avant et après les crises, de telle sorte que les soixante-six premières années du siècle se trouvent être divisées en périodes qui, toutes, se terminent par une crise et dans chacune desquelles on voit se produire, quoique avec des proportions différentes, les mêmes oscillations en hausse ou en baisse.

Trois articles des bilans (et ce sont les trois principaux, la Circulation, la Réserve métallique et l'Encaisse) se présentent avec la plus grande régularité, de telle sorte que, par l'examen seul des tableaux, en les comparant aux époques antérieures, on peut se rendre compte de la situation des affaires et, par suite, de la proximité ou de l'éloignement des crises. Par exemple, dès que le chiffre de l'es-compte tend à s'élever au maximum de la crise précédente, en même temps que la réserve métallique descend au minimum, on peut affirmer que la crise est voisine. Au contraire, dès que l'encaisse est au plus haut et le portefeuille au plus bas, on peut encore affirmer que la liquidation de la crise est complète et que les affaires ne peuvent tarder à reprendre un mouvement ascendant.

M. Juglar recherche, en outre, si, dans les documents statistiques, il ne s'en trouverait pas qui témoigneraient en faveur de la liberté d'émission et de la multiplicité des institutions de crédit dans un même pays. En comparant le grand

nombre des banques et des succursales aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne aux quelques rares établissements de même nature en France, il en déduit un argument en faveur du principe de la liberté de banque, liberté qui n'implique pas nécessairement les abus d'émission, puisque, dans ces divers pays, elle est en raison inverse des services rendus. La nature des coupures au-dessous de 5 liv. st. formant plus de la moitié de la circulation en Angleterre prouve bien que le billet intervient, dans ce pays, comme monnaie pour le commerce de détail, plutôt que comme instrument de crédit.

Si on observe ce qui s'est passé en France depuis la fusion des banques départementales avec la banque de France en 1848, on constate que le développement des affaires a été surtout sensible dans les succursales. Voici dans quelle mesure se sont accrus les escomptes à Paris, ainsi que dans les succursales et banques départementales, depuis 1839 (en millions de francs).

	1839.	1847.	1857.	1864.	1866.
Paris	1,047	1,329	2,085	2,881	2,582
		+ 282	+ 756	+ 796	— 299
Banques départementales et succursales	586	1,329	3,496	3,568	3,956
		+ 743	+ 2,167	+ 72	+ 388

Jusqu'en 1857, l'augmentation des escomptes est plus sensible dans les succursales qu'à Paris; à partir de 1857, la proportion de cet accroissement se ralentit beaucoup, mais il persiste, tandis qu'on constate une diminution à Paris. Si l'on recherche la part des escomptes sur place, sur Paris et sur les succursales, on constate que les affaires se sont développées en sens inverse de ce qu'on aurait pu supposer. Ainsi ce sont les escomptes sur place qui ont eu le moindre accroissement; les escomptes sur Paris ont pris un accroissement double, et, ce qui peut paraître plus imprévu, les accroissements des escomptes de succursales sur succursales dépassent même ceux de Paris. On a ainsi la preuve que la banque est intervenue ici surtout comme bureau de compensation, plutôt que comme établissement de crédit, quoiqu'on ait eu recours à l'escompte pour l'encaissement des effets de commerce; mais à l'escompte pour une durée très-limitée.

Enfin, M. Juglar explique que les cours du change doivent être les seuls régulateurs de l'émission et de la circulation fiduciaire.

M. Wolowski commence par rendre la justice qui leur est due aux excellentes et très-curieuses recherches de M. Juglar, sur les symptômes des crises commerciales, de leur liquidation et de la reprise des affaires; il ne considère pas comme ayant un intérêt direct pour la question de l'unité ou de la pluralité des banques, les documents qu'il vient de produire sur le mouvement comparé des opérations de la Banque de France et de ses succursales, ainsi que des anciennes banques départementales.

En ce qui concerne les États-Unis, il serait inexact de soutenir que ce pays est placé sous le régime de la liberté des banques à émission, puisqu'elles ne peuvent s'établir que sous certaines conditions déterminées par la loi, que le tiers de leur capital doit être placé en fonds publics et que le chiffre de leurs émissions est déterminé par ce capital.

La liberté des banques n'existe pas davantage en Angleterre. On y compte bien, en dehors de la Banque officielle, un certain nombre d'établissements qui jouissent, comme elle, du privilège de l'émission; mais le bill de 1844, d'une part, a limité

le chiffre de leurs billets et, de l'autre, a décidé qu'aucune nouvelle banque d'émission ne pourrait désormais s'établir en Angleterre.

M. Wolowski ne voudrait pas qu'on se méprit sur ses opinions : il n'entend pas proscrire le principe de la pluralité des banques ; il verrait, au contraire, avec plaisir se multiplier en France les établissements de crédit de la nature de ceux qui déjà, dans notre pays, font avec succès, à l'exception de l'émission, toutes les opérations de banque, et reçoivent déjà un chiffre considérable de dépôts pour les reverser dans la circulation sous la forme de l'escompte.

M. J. Duvall considère les recherches de M. Juglar sur les symptômes des crises et de leur dénouement comme pouvant avoir un grand intérêt, non pas seulement pour l'État, pour le commerce et pour l'industrie, mais encore pour les spéculateurs de bourse. Comme les crises ont une influence sensible sur le crédit de l'État qu'elles tendent à affaiblir, un capitaliste intelligent, s'appuyant sur les statistiques recueillies par M. Juglar, peut jouer, à peu près à coup sûr, dans le sens de la hausse ou de la baisse, et réaliser ainsi de gros bénéfices. Un spéculateur sur marchandises peut également, en étudiant l'horizon financier avec la carte de M. Juglar, prévoir la hausse et la baisse des produits agricoles et industriels, et acheter ou vendre dans les circonstances les plus favorables.

M. Juglar ne croit pas que les crises se présentent toujours dans des circonstances identiques. Leur venue, leurs phases diverses obéissent à des influences qui peuvent varier dans leur nature et leur intensité. Une loi semble bien présider à leurs mouvements, mais l'application de cette loi peut subir de nombreuses modifications, et les circonstances peuvent en quelque sorte en obscurcir l'action. Les crises ne sont pas, d'ailleurs, périodiques, et les intervalles dans lesquels elles se sont présentées jusqu'à ce moment ne sauraient toujours se reproduire fidèlement. Ce qui est certain, par exemple, c'est que les dernières qui ont affligé le monde commercial, ont eu pour résultat de le rendre très-circonspect et de prévenir, probablement pour longtemps, le retour des opérations excessives et téméraires qui les ont provoquées.

L'ordre du jour appelle la discussion de la partie du programme qui est relative à l'instruction primaire.

M. le docteur Bourdin donne lecture du mémoire ci-après sur l'état de l'instruction primaire dans l'armée :

Recherches statistiques sur l'instruction primaire dans l'armée française.

I. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Un de nos inspecteurs généraux les plus distingués, M. Beaudoin, chargé d'étudier l'état de l'instruction publique dans les diverses parties de l'Europe centrale, tenait récemment aux élèves de l'Association philotechnique (section de Choisy-le-Roi) le langage ci-après : « J'ai dû reconnaître et m'avouer avec douleur qu'en fait d'instruction publique, la France n'occupe que le quatrième ou le cinquième rang, la France qui porte le sceptre du goût, qui est la personnification de la civilisation moderne..... »

Il résulte, en effet, des recherches statistiques de M. Legoyt¹, que l'on peut

1. *Coup d'œil statistique sur l'état de l'instruction primaire en Europe.* (*Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de janvier 1867.)

classer dans l'ordre ci-après les pays qui ont publié des documents sur le rapport à la population des élèves recevant l'instruction primaire :

Date des documents.	Pays.	Nombre d'élèves par 100 habitants.
1862	Canada	19.33
1863	Bavière.	17.67
1863	États-Unis	17.19
1863	Belgique	17.11
1861	Prusse	16.00
1860	Hollande	15.30
1860	Irlande.	13.86
1859	Angleterre.	12.98
1863	France.	11.41



Ainsi ce ne serait pas le cinquième, mais le neuvième rang qui devrait être attribué à la France. M. Beaudoin n'exagérerait donc pas.

Profondément ému du langage sévère qu'il avait fait entendre, je me demandai comment, avec une proportion d'ignorance si considérable, la France pouvait tenir le rang glorieux qu'elle a conquis par ses arts et son industrie plus encore que par ses armes. Je me trouvai ainsi en face d'une énigme dont le mot m'échappait.

Soldat obscur, mais dévoué de l'enseignement populaire, j'essayai de remonter aux sources, et je crois avoir trouvé une des causes de l'erreur qui inspirait à notre inspecteur général le sentiment de regret dont je viens de reproduire l'expression.

Je ne sais si je ne me fais illusion, mais je me crois en mesure d'apporter au compte de l'instruction primaire un contingent passé inaperçu jusqu'à ce jour, malgré son importance.

Au moment où l'enseignement primaire va être placé sous un régime nouveau, il est intéressant d'en faire le bilan, afin d'avoir des termes de comparaison pour l'avenir. La promulgation de la loi du 10 avril 1867 donne à cette question un grand intérêt d'actualité.

Pour connaître exactement l'état de l'instruction publique dans un pays, il serait nécessaire de procéder à une enquête individuelle, sous peine de n'arriver qu'à des approximations insuffisantes. Mais l'enquête personnelle rencontre de telles difficultés qu'elle est à peu près impossible.

Pour la première fois, en 1866, les agents chargés du recensement général de la population française ont recueilli des renseignements concernant le degré d'instruction des habitants. Mais ces renseignements n'ayant pas encore été livrés à la publicité, on ne peut ni les discuter, ni les utiliser. Toutefois, nous applaudissons à une mesure qui, avec l'amélioration progressive des procédés d'information, donnera un jour d'excellents résultats.

A défaut de l'enquête individuelle, seul moyen d'arriver à des données exactes pour l'ensemble de la population, on a dû se contenter d'observations restreintes à certaines catégories de personnes.

En France, par exemple, on constate l'état de l'instruction des jeunes gens appelés à former le contingent de l'armée. On en fait autant pour les accusés traduits devant les tribunaux et pour les condamnés qui subissent leur peine dans les prisons. Enfin, on relève, chaque année, le nombre des époux qui signent ou ne peuvent signer leur acte de mariage.

L'étude des résultats publiés par le ministère de la guerre est l'objet du présent travail.

Quant aux accusés qui passent devant les tribunaux, le nombre en est assez petit, relativement à la population totale. Les *Comptes rendus de la justice en France* nous apprennent, en effet, que, dans la période quinquennale 1826-1830, on a compté 1 accusé sur 4,517 habitants, et dans la période 1856-1860, 1 sur 6,758 habitants. Si donc la question du degré d'instruction des accusés est importante, au point de vue de son influence sur la moralité, elle est d'une faible valeur en ce qui concerne la diffusion des lumières.

La *Statistique générale de la France*, publiée par le ministère des travaux publics sous la direction de M. Legoyt, donne les détails ci-après sur le degré d'instruction des époux.

Années.	Mariages	Habitants pour 1 mariage.	Nombre proportionnel des époux illettrés.		
			Minimum.	Maximum.	Moyenne générale.
1858	307,056	118	Le Bas-Rhin 3.09	Haut-Vienne 78.21	La France entière 38.45
1859	298,417	122	La Meuse . . 2.79	<i>Idem</i> 75.58	<i>Idem</i> 38.38
1860	288,936	136	Le Bas-Rhin 2.23	Corrèze . . . 75.53	<i>Idem</i> 37.36

Si l'on recherche quels sont les départements qui occupent les points extrêmes dans la série des illettrés, on constate entre eux un écart considérable. Tandis que les plus favorisés donnent une moyenne de 2.70 p. 100, les autres ont jusqu'à 76.44 d'illettrés, soit une différence de 73.74. On voit que cette dernière proportion (76.44) est bien éloignée de celle qui représente, pour la France entière, la moyenne des époux n'ayant pu signer leur acte de mariage (38.06).

Dans ces dernières années, M. le ministre de l'instruction publique (M. Duruy) a eu la bonne pensée de faire opérer un recensement de l'instruction primaire en France, comprenant les établissements primaires et les classes d'adultes. C'est un beau travail, mais qui présente pourtant d'importantes lacunes.

Ainsi, toutes les sources auxquelles on a puisé jusqu'à ce jour sont insuffisantes, et les éléments complets d'une statistique exacte de l'instruction primaire n'existent réellement nulle part.

Dans cette situation, il faut savoir se contenter des documents que l'on possède, et s'efforcer d'en tirer le meilleur parti possible.

C'est avec cette pensée que je me suis proposé d'utiliser les renseignements publiés par le ministère de la guerre sur l'instruction des jeunes soldats du contingent dans les comptes rendus annuels du recrutement.

Mes recherches comprennent l'assez longue période s'étendant de 1828 à 1862. En recueillant ainsi des chiffres nombreux, j'ai eu le désir d'en déduire des moyennes exactes et très-rapprochées de la vérité. Si ces chiffres sont la fidèle expression des faits, ils serviront à relever, dans une certaine mesure, ce que je demande la permission d'appeler *l'honneur scolaire de la nation*.

II. DE L'INSTRUCTION DES JEUNES GENS COMPRIS SUR LES LISTES DU CONTINGENT.

J'aurais pu prendre pour base de mon travail les nombres relatifs aux jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement; il m'a semblé préférable de limiter mes recherches aux inscrits sur les listes du contingent, les documents relatifs à ces derniers offrant une plus grande garantie d'exactitude.

Le tableau numérique ci-après résume le dépouillement des états officiels pour la période sus-indiquée (1828-1862).

Détails relatifs à l'instruction des jeunes gens compris sur les listes du contingent.

Années.	Nombre des jeunes gens				Total égal au nombre des inscrits.	Proportion p. 100			différence en plus ou en moins d'une année à l'autre.	
	ne sachant ni lire ni écrire.	sachant lire seulement.	sachant lire et écrire.	dont on n'a pu vérifier l'instruction.		ne sachant ni lire ni écrire.	sachant lire seulement.	sachant lire et écrire.		
1836	27,747	2,544	27,238	2,092	59,621	46.53	4.26	45.80	3.41	
1839	27,564	2,740	27,531	2,100	59,944	45.98	4.59	45.93	3.50	- 0.55
1850	36,741	3,030	35,947	3,523	79,841	46.01	4.54	45.02	4.41	+ 0.03
1851	36,882	3,223	36,671	3,547	79,823	45.58	4.03	45.94	4.45	- 0.43
1852	34,641	3,224	38,479	3,510	79,847	43.38	4.04	48.18	4.40	- 2.20
1853	34,892	3,202	38,324	3,582	80,000	43.62	4.00	47.90	4.48	+ 0.24
1854	34,359	2,877	40,136	2,628	80,000	42.95	3.60	50.17	3.28	- 0.67
1855	34,343	2,923	39,928	2,697	79,891	42.99	3.66	49.98	3.37	+ 0.04
1856	32,744	2,107	40,468	3,558	78,877	41.00	5.14	50.66	3.20	- 1.99
1857	32,496	3,087	41,934	2,319	79,836	40.70	3.87	52.53	2.90	- 0.30
1858	31,769	3,763	41,709	2,567	79,808	39.81	4.71	52.26	3.22	- 0.89
1859	30,966	3,144	42,504	2,895	79,909	38.75	3.94	53.69	3.62	- 1.06
1840	30,964	3,008	43,269	2,667	79,908	38.75	3.76	54.15	3.84	
1841	29,690	3,353	44,102	2,799	79,944	37.14	4.19	55.17	3.50	- 1.61
1842	29,582	3,310	44,164	2,807	79,863	37.04	4.14	55.30	3.52	- 0.10
1843	28,987	3,019	45,563	2,337	79,906	36.27	3.78	57.02	2.93	- 0.77
1844	28,168	3,475	46,114	2,149	79,906	35.25	4.35	57.61	2.69	- 1.02
1845	27,113	3,283	46,751	2,771	79,918	33.93	4.10	58.51	3.46	- 1.32
1846	26,404	3,469	46,627	3,389	79,889	33.05	4.35	58.36	4.24	- 0.88
1847	25,308	3,597	47,135	3,929	79,969	31.65	4.50	58.94	4.91	- 1.40
1848	25,150	3,671	47,817	3,318	79,956	31.46	4.59	59.80	4.15	- 0.19
1849	25,089	3,156	47,694	3,103	79,942	32.51	3.95	59.66	3.88	+ 1.05
1850	25,430	2,575	49,384	2,580	79,909	31.80	3.23	61.75	3.23	- 0.71
1851	24,746	2,864	49,677	3,682	79,989	30.94	3.61	62.10	3.35	- 0.86
1852	24,378	2,507	50,375	2,710	79,970	30.48	3.14	62.69	3.39	- 0.46
1853	41,417	4,463	86,343	5,248	137,970	30.02	3.24	62.94	3.80	- 0.46
1854	42,366	4,901	84,997	5,512	137,676	30.70	3.56	61.74	4.00	+ 0.68
1855	40,708	4,506	87,312	5,033	137,559	29.59	3.28	63.47	3.66	- 1.11
1856	28,545	3,338	64,296	3,541	99,720	28.62	3.35	64.48	3.55	- 0.97
1857	26,923	3,038	66,007	3,617	99,585	27.04	3.05	66.28	3.63	- 1.58
1858	37,291	4,232	91,284	4,091	136,898	27.24	3.09	66.68	2.99	+ 0.20
1859	26,739	2,740	67,218	3,088	99,785	26.80	2.74	67.36	3.10	- 0.44
1860	25,542	2,696	67,779	3,812	99,829	25.59	2.70	67.89	3.32	- 1.21
1861	25,467	2,694	68,188	3,525	99,874	25.50	2.69	68.26	3.55	- 0.09
1862	25,407	2,554	69,207	2,999	99,867	25.44	2.56	69.00	3.00	- 0.06

La marche des faits signalés par ce tableau est clairement exprimée par le tracé graphique ci-joint.

Les documents fournis par le tableau numérique ne sont pas tous également importants au point de vue de la connaissance de l'état de l'instruction primaire. A bien dire, on devrait se borner aux deux catégories 1^o des illettrés, 2^o des jeunes recrues qui possèdent au moins les éléments de la lecture et de l'écriture.

Quand on sait combien il est plus difficile d'apprendre à lire qu'à écrire, on se demande s'il est réellement possible de savoir lire, c'est-à-dire lire d'une façon intelligente, quand on n'a pu s'élever jusqu'à la connaissance de l'écriture. Pour ma part, je n'en crois rien; et je serais très-disposé à placer sur le même rang d'ignorance ceux qui ne savent que lire et ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Nous nous en tiendrons toutefois aux catégories établies par les documents officiels, nous réservant de nous occuper plus spécialement des recrues complètement illettrées.

Si l'on extrait du tableau ci-dessus, et en les divisant par périodes décennales, les chiffres relatifs aux hommes qui ne savent ni lire ni écrire, on obtient les résultats suivants :

Périodes décennales.	Total des inscrits.	Ne sachant ni lire, ni écrire.	Proportion p. 100.
1828-1837	757,680	331,909	43.80
1838-1847	799,020	288,951	36.17
1848-1857	1,012,337	305,552	30.18
1858-1862	536,253	140,446	26.19
Totaux . .	3,105,290	1,066,858	34.35

D'où il suit que, sur une moyenne de 88,722 jeunes gens inscrits sur les listes

du contingent, il y en a eu, en moyenne annuelle, 30,450 qui ne savaient ni lire ni écrire, ce qui donne une proportion de 34 illettrés sur 100 inscrits.

III. RÉPARTITION, PAR DÉPARTEMENTS, DES JEUNES GENS NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE.

Avant d'aller plus loin, il est utile de se demander quelle est l'origine des illettrés, ou, si l'on aime mieux, quelle est leur répartition sur la surface du pays. Cette recherche intéresse, à des points de vue divers, les hommes d'État et les amis de l'instruction populaire.

Si l'on jette un coup d'œil sur les cartes publiées, il y a déjà longtemps, par M. le baron Charles Dupin et, dans ces dernières années, par M. le ministre actuel de l'instruction publique, on voit que l'ignorance est répandue dans des proportions inégales entre les diverses parties de l'Empire. Dans tous les départements, sans exception, on trouve un certain nombre d'illettrés, mais quelles différences de l'un à l'autre! Ainsi, tandis que l'Allier donne pour 100 inscrits 77.41 illettrés, le Bas-Rhin n'en fournit que 6.02.

Les tableaux du ministère de la guerre divisent, pour la France entière, puis pour chaque département, les hommes du contingent en quatre catégories : 1^o ceux qui ne savent ni lire ni écrire; 2^o ceux qui savent lire seulement; 3^o ceux qui savent lire et écrire; 4^o enfin ceux dont on n'a pu vérifier l'instruction.

Un des tableaux ci-dessus contient les nombres attribués, chaque année et pendant une période de trente-cinq ans, à chacune de ces catégories. Nous avons réuni dans le tableau suivant les chiffres afférents à chaque département pendant la même période, mais seulement en ce qui concerne la catégorie des illettrés. Ce tableau est disposé par ordre décroissant, c'est-à-dire que nous avons placé en tête de la série les départements qui fournissent proportionnellement le plus grand nombre d'ignorants.

Nos d'ordre.	Départements.	Ne sachant ni lire ni écrire.		Nos d'ordre.	Départements.	Ne sachant ni lire ni écrire.		Nos d'ordre.	Départements.	Ne sachant ni lire ni écrire.	
		Nombre	Proportion p. 100.			Nombre	Proportion p. 100.			Nombre	Proportion p. 100.
1	Allier	73,092	77.41	30	Loire (Haute-) . . .	43,038	48.97	59	Orne	38,083	33.37
2	Vienne (Haute-) . .	65,058	75.08	31	Sarthe	62,646	48.95	60	Yonne	30,513	31.06
3	Indre	55,424	73.18	32	Saône-et-Loire . . .	74,609	47.34	61	Pyrénées (Hautes-) .	20,683	30.82
4	Cher	59,017	72.98	33	Loire	57,965	46.51	62	Eure-et-Loir	22,290	30.04
5	Corrèze	62,274	71.08	34	Gers	36,587	46.50	63	Pas-de-Calais	53,236	29.86
6	Dordogne	92,248	69.54	35	Garonne (Haute-) . .	54,996	45.52	64	Aisne	40,013	28.27
7	Finistère	114,247	68.98	36	Var	36,508	44.77	65	Rhône	30,307	24.63
8	Nièvre	61,789	67.75	37	Bouches-du-Rhône . .	39,368	44.14	66	Calvados	27,057	23.28
9	Côtes-du-Nord . . .	109,559	65.52	38	Lozère	17,427	43.76	67	Seine-et-Oise	24,011	21.38
10	Morbihan	81,410	63.39	39	Vaucluse	28,500	43.63	68	Oise	21,653	21.28
11	Ariège	45,602	62.90	40	Sèvres (Deux-)	35,545	41.96	69	Seine-et-Marne	17,805	20.46
12	Vienne	43,551	60.77	41	Aveyron	43,553	41.96	70	Manche	31,088	19.65
13	Landes	49,257	60.14	42	Aude	30,764	41.60	71	Marne	15,209	17.36
14	Indre-et-Loire . . .	46,687	58.99	43	Pyrénées (Basses-) . .	49,230	40.78	72	Ardennes	13,176	16.69
15	Creuse	50,550	58.86	44	Charente-Infér.	47,905	40.76	73	Alpes (Hautes-) . . .	6,098	16.45
16	Lot	43,226	58.08	45	Loiret	34,334	40.44	74	Aube	10,257	16.12
17	Puy-de-Dôme	92,963	57.33	46	Gironde	58,106	40.11	75	Côte-d'Or	16,601	15.97
18	Tarn	54,182	56.63	47	Drôme	38,898	39.43	76	Moselle	18,749	15.79
19	Mayenne	56,944	56.49	48	Alpes (Basses-)	17,003	38.99	77	Saône (Haute-)	13,197	13.88
20	Pyrénées-Orient . . .	25,929	56.00	49	Nord	105,983	38.99	78	Meurthe	15,603	18.00
21	Tarn-et-Garonne . . .	33,268	55.69	50	Corse	22,145	38.67	79	Rhin (Haut-)	17,117	12.86
22	Ardèche	56,496	54.46	51	Cantal	26,885	38.34	80	Seine	25,042	11.86
23	Ille-et-Vilaine	82,863	54.27	52	Isère	59,624	36.18	81	Vosges	13,565	11.75
24	Vendée	54,549	53.55	53	Ain	36,135	35.92	82	Jura	9,358	10.75
25	Loire-Inférieure . . .	70,315	53.14	54	Hérault	34,038	35.55	83	Marne (Haute-)	6,698	10.09
26	Maine-et-Loire	67,803	52.69	55	Gard	34,114	34.67	84	Meuse	7,431	9.01
27	Lot-et-Garonne	43,930	52.44	56	Seine-Inférieure	61,979	34.16	85	Doubs	5,940	7.84
28	Charente	43,314	49.88	57	Eure	34,590	34.02	86	Rhin (Bas-)	9,789	6.02
29	Loire-et-Cher	33,962	49.47	58	Somme	49,239	33.66				

En étudiant le classement qui précède, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la grande inégalité qui caractérise la diffusion de l'instruction primaire entre les

divers départements. Tandis que les cinq plus favorisés (Bas-Rhin, Doubs, Meuse, Haute-Marne et Jura) ont 8.74 p. 100 de jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire, les cinq départements moins heureux placés à l'extrémité de l'échelle (Allier, Haute-Vienne, Indre, Cher et Corrèze) en comptent 73.94 p. 100. Il est vrai que cette proportion diminue de jour en jour, grâce aux progrès réalisés dans les écoles primaires et d'adultes, progrès démontrés par les chiffres suivants relatifs à la France entière.

Périodes.	Proportion p. 100 des ignorants.
1828-1832	45.50
1833-1837	42.25
1838-1842	38.30
1843-1847	35.03
1848-1852	31.45
1853-1857	29.19
1858-1862	26.19

D'après un relevé publié en 1866 par S. Exc. M. Duruy, le nombre des adultes de 20 ans ne sachant ni lire ni écrire aurait diminué d'année en année comme il suit : 28.21 p. 100 en 1863, — 27.36 p. 100 en 1864, — 25.73 p. 100 en 1865. Ces succès sont un gage certain de ceux que nous réserve l'avenir.

IV. DÉCOMPOSITION DE L'EFFECTIF DE L'ARMÉE SOUS LE RAPPORT DE L'INSTRUCTION.

Il résulte des recherches qui précèdent que l'armée française aurait reçu, dans la période 1828-1857, un certain nombre de jeunes gens compris sur les listes du contingent, et dont le degré d'instruction était connu au moment du tirage au sort. On les a divisés en trois catégories, selon le degré d'instruction. La première comprend 926,412 inscrits ne sachant ni lire ni écrire; la seconde, 98,026 sachant lire seulement; la troisième, 1,449,389 sachant lire et écrire; — en tout, 2,473,827 individus dont on a pu vérifier le degré d'instruction. Si l'on ajoute à ce chiffre celui des inscrits dont l'instruction est restée inconnue, on aura le nombre 2,569,037 représentant la totalité des jeunes gens appelés à former les contingents de 1828 à 1857.

L'administration de la guerre, en outre des renseignements fournis par les conseils de révision, établit un état de situation particulier au point de vue du degré d'instruction primaire des sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats. Nous allons utiliser ce document; mais pour simplifier, nous confondrons dans un chiffre unique les sous-officiers, caporaux et soldats. Cette triple distinction, fort utile au point de vue auquel se place l'administration militaire, n'a pas de valeur pour nous. Ce qui nous importe, en effet, ce n'est pas de connaître le degré d'instruction d'une catégorie quelconque, mais bien l'état général de l'instruction.

Décomposition de l'effectif de l'armée active sous le rapport du degré d'instruction primaire des sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats.

Années.	Nombre d'hommes			Proportion p. 100		
	sachant lire et écrire.	sachant lire seulement.	ne sachant ni lire ni écrire.	sachant lire et écrire.	sachant lire seulement.	ne sachant ni lire ni écrire.
1851	215,187	44,830	94,943	60.60	12.64	26.76
1852	198,427	42,524	91,022	59.77	12.81	27.42
1853	190,316	35,992	83,959	61.46	11.38	27.16
1854	300,811	60,523	146,093	59.30	11.77	28.93
1855	323,104	66,814	136,138	61.42	12.70	25.88
Totaux partiels.	1,227,845	250,683	552,155			

Années.	Nombre d'hommes			Proportion p. 100		
	sachant lire et écrire.	sachant lire seulement.	no sachant ni lire ni écrire.	sachant lire et écrire.	sachant lire seulement.	no sachant ni lire ni écrire.
1856	312,162	63,469	139,606	60.59	12.31	27.10
1857	207,765	36,897	82,212	63.46	11.18	25.36
1858	227,405	41,904	87,281	63.57	11.30	25.13
1859	354,223	68,860	136,809	63.26	12.31	24.43
1860	267,441	48,708	104,339	63.60	11.58	24.82
Totaux partiels.	1,368,996	259,838	550,247			
1861	290,812	43,558	93,648	67.57	10.27	22.16
1862	258,179	40,633	84,894	67.28	10.60	22.12
1863	255,317	37,876	84,186	67.65	10.04	22.31
1864	271,921	36,361	77,091	70.55	9.45	20.00
1865	266,335	34,454	69,878	71.86	9.29	18.85
Totaux partiels.	1,342,564	192,882	409,697			
Totaux généraux.	3,939,405	703,403	1,512,099			

Ainsi, d'après le recensement fait dans l'armée elle-même, elle a reçu un nombre vraiment considérable de jeunes gens n'ayant aucune ou presque aucune instruction.

L'état suivant résume, par périodes quinquennales, le nombre des illettrés rapporté à l'effectif total de la portion de l'armée qui s'entretient par le recrutement.

Périodes.	Nombre d'hommes ne sachant ni lire, ni écrire.	
	Chiffres absolus.	Proportion p. 100.
1851-1855.	552,155	27.19
1856-1860.	550,247	25.25
1861-1865.	409,697	20.96
Total	1,512,099	

Les enquêtes faites dans les régiments, étant basées sur l'examen individuel, fournissent des renseignements plus sûrs et plus exacts que ceux donnés par les conseils de révision, qui se contentent des déclarations des conscrits. Il n'est donc pas surprenant qu'il existe une différence entre les nombres recueillis des deux côtés. Mais, chose singulière! le degré d'instruction constaté dans l'armée est plus élevé que celui qu'indiquent les conseils de révision.

On ne peut discuter les chiffres qui précèdent; il faut les accepter tels qu'ils sont donnés par les documents officiels. Ce qui importe surtout à la connaissance de l'état général de l'instruction primaire, c'est le nombre relatif de ceux qui savent et de ceux qui ne savent pas; or, les documents ci-dessus sont de nature à nous fixer sur ce point. Ainsi, sur un total de 6,154,897 soldats ou sous-officiers comprenant l'effectif de l'armée active pendant une période de quinze années (1851-1865), 1,512,099 sont complètement illettrés, soit 24.56 ignorants sur 100 soldats.

Un tel état de choses devait nécessairement inspirer à l'administration militaire le désir d'y porter remède. C'est ce qui a été fait.

V. ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

Le 28 décembre 1835, intervenait un règlement qui organisait l'enseignement régimentaire. Cet enseignement était facultatif. Le 18 octobre 1852, un nouveau règlement arrêta le programme des cours. Le 17 septembre 1853, le ministre

de la guerre (maréchal Saint-Arnaud) publiait un programme plus détaillé des cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires du deuxième degré. On décidait, à cette époque, que les cours du deuxième degré comprendraient deux années. Enfin, en 1866, on a jugé utile de procéder à une réorganisation des écoles régimentaires.

L'*Exposé de la situation de l'Empire* pour 1866 s'exprime ainsi à ce sujet :

« Malgré les efforts tentés pour développer l'instruction élémentaire dans l'armée, un assez grand nombre d'hommes accomplissent encore leur temps de service sans avoir appris à lire et à écrire dans les écoles régimentaires; et, parmi les sous-officiers arrivés au corps avec une instruction très-insuffisante, il en est peu qui suivent assez assidûment, pour en tirer profit, les écoles du second degré.

« Pour remédier à cet état de choses, le département de la guerre a adopté en principe un nouveau mode d'enseignement dans les corps, et, avant de le généraliser, il a jugé opportun de le mettre à l'essai dans les grands centres de réunion de troupes.

« Dans le système actuellement expérimenté, les cours du premier degré, comprenant la lecture, l'écriture, l'arithmétique réduite aux quatre règles, sont rendus obligatoires pour tous les soldats illettrés. Au lieu d'une école par régiment, il en est créé une par bataillon, et au besoin par détachement. » (*Moniteur*, 25 février 1867.)

Les modifications prescrites, n'ayant pas encore été appliquées, n'ont eu aucune influence sur les résultats que nous allons faire connaître. Disons seulement que l'on est en droit d'espérer d'excellents résultats de l'organisation nouvelle. A l'avenir, les cours du premier degré seront obligatoires pour tous les soldats illettrés, quel que soit leur corps, au lieu de l'être exclusivement, comme par le passé, pour ceux des corps spéciaux, du génie, par exemple.

Mais tout d'abord, rappelons, en quelques mots, l'organisation des écoles régimentaires, établies sur le modèle des écoles civiles instituées par la loi sur l'instruction primaire du 28 juin 1833.

Les cours du premier degré comprennent les éléments de l'instruction primaire: la lecture, l'écriture et le calcul; — les cours du deuxième: la grammaire française, l'arithmétique, la géographie, l'histoire militaire de la France, la géométrie et la comptabilité.

Indépendamment de l'enseignement général, les élèves des cours régimentaires reçoivent un enseignement spécial, approprié au service militaire. Sous ce rapport, ces cours constituent de véritables écoles professionnelles dans le sens rigoureux du mot. Ainsi on joint aux matières enseignées dans les écoles du deuxième degré un cours d'administration militaire et, dans la deuxième année, l'enseignement se complète par des leçons sur l'étude des cartes et sur l'art des fortifications. Les adjudants-majors sont, en outre, chargés d'un cours d'art militaire proprement dit, qui ne figure pas dans le programme des cours régimentaires.

VI. NOMBRE D'HOMMES AYANT SUIVI LES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

Le tableau suivant donne, année par année, de 1836 à 1865 inclusivement, le nombre total des militaires ayant suivi les cours des deux degrés. Le rapport p. 100 se rapporte à l'effectif de l'armée.

Années.	Effectif de l'armée.	Cours du		Total général.	Proportion p. 100.	Différence d'une année à l'autre.
		1 ^{er} degré.	2 ^e degré.			
1836	280,405	40,836	14,299	55,135	19.66	
1837	286,085	48,620	16,135	64,755	22.63	+ 2.97
1838	303,503	43,664	14,126	57,790	19.04	— 3.59
1839	346,129	48,404	16,278	64,682	18.68	— 0.36
1840	350,757	52,645	23,111	75,756	21.59	+ 2.91
1841	413,460	56,610	17,496	74,106	17.92	— 3.67
1842	383,117	55,428	17,376	72,804	19.00	+ 1.08
1843	349,655	56,763	18,187	74,950	21.44	+ 2.44
1844	338,160	59,511	18,822	78,333	23.16	+ 1.72
1845	312,892	58,672	19,152	77,824	22.70	— 0.46
1846	362,235	59,443	20,433	79,876	22.05	— 0.65
1847	368,082	61,958	21,796	83,754	22.75	+ 0.70
1848	434,949	61,028	20,455	81,483	18.73	— 4.02
1849	438,471	54,690	20,892	75,582	17.23	— 1.50
1850	404,373	56,862	22,799	79,661	19.69	+ 2.46
1851	392,677	57,561	23,687	81,248	20.69	+ 1.00
1852	375,206	57,319	24,792	82,111	21.88	+ 1.19
1853	349,997	55,204	25,528	80,732	23.06	+ 1.18
1854	470,789	63,249	25,175	88,424	18.78	— 4.28
1855	567,114	60,915	21,084	81,999	14.45	— 4.33
1856	532,946	68,963	22,944	91,907	17.24	+ 2.79
1857	396,016	63,430	24,701	88,131	22.27	+ 5.03
1858	378,800	63,568	26,282	89,850	23.71	+ 1.44
1859	547,287	64,619	25,267	89,886	16.42	— 7.29
1860	465,485	66,490	25,881	92,371	19.84	+ 3.42
1861	473,899	65,878	26,332	92,210	19.45	— 0.39
1862	437,078	65,398	25,314	90,712	20.75	+ 1.30
1863	417,254	65,753	26,250	92,003	22.05	+ 1.30
1864	411,623	64,638	26,384	91,022	22.11	+ 0.06
1865	395,564	69,944	29,122	99,066	25.04	+ 2.93

Ainsi, au début, les cours facultatifs ne comptaient que 55,135 élèves. Trente ans après, malgré des révolutions, de grandes guerres, ces mêmes cours étaient suivis (1865) par 99,066 élèves. — Ce dernier chiffre s'élèvera certainement, puisque l'instruction élémentaire devient désormais obligatoire pour les militaires illettrés. On peut même dire qu'il augmentera jusqu'à ce que les écoles civiles et, en particulier, les classes d'adultes aient rendu inutiles les écoles régimentaires.

Les *Comptes rendus sur le recrutement de l'armée* donnent non-seulement le nombre des élèves militaires qui suivent les cours, mais encore ce nombre par corps de troupe. Suit un tableau récapitulatif, par périodes quinquennales, des documents publiés de 1839 à 1863 :

		Nombre des militaires ayant suivi les cours pendant les périodes quinquennales.				
		1839-1843.	1844-1848.	1849-1853.	1854-1858.	1859-1863.
Cours du 1 ^{er} degré.	Infanterie	184,862	211,275	207,576	236,283	240,770
	Cavalerie	35,505	44,952	40,434	43,315	43,062
	Artillerie	39,649	29,815	20,718	24,536	29,105
	Génie	9,152	13,309	10,975	13,540	12,316
	Equipages milit.	584	1,261	2,513	2,451	2,885
	Totaux	269,752	300,612	282,216	320,125	328,138
Cours du 2 ^e degré.	Infanterie	63,647	67,313	83,266	82,504	90,917
	Cavalerie	11,672	12,967	14,480	15,954	15,911
	Artillerie	10,893	11,362	12,536	12,755	13,694
	Génie	6,031	8,888	6,835	8,486	7,870
	Equipages milit.	205	128	581	477	652
	Totaux	92,448	100,658	117,698	120,176	129,044
	Totaux des 2 cours.	362,200	401,270	399,914	440,301	457,182

Le tableau suivant fait connaître le nombre des hommes appartenant aux différentes armes, et la proportion pour laquelle chaque corps spécial a concouru à la fréquentation des écoles régimentaires des deux degrés, pendant la période 1839-1863 :

Corps.	Nombre d'élèves.	Proportion p. 100 attribuée à chaque corps.
Infanterie	1,468,413	71.25
Cavalerie	278,252	13.50
Artillerie	205,063	9.95
Génie	97,402	4.73
Equipages militaires .	11,737	0.57
Total	2,060,867	100.00

C'est avec ces éléments qu'ont été fondées et entretenues les écoles régimentaires. Les élèves étaient trouvés, mais ce n'était pas tout. Quand on ouvre une école, ce n'est pas uniquement pour avoir des élèves, mais pour instruire ceux qui ne savent rien ou pour étendre les connaissances de ceux qui ont déjà appris. Comment l'administration militaire s'est-elle acquittée de sa tâche? Elle a, comme nous l'avons vu, rédigé des règlements essentiellement pratiques et on lui doit l'organisation de la première école vraiment professionnelle appliquée à la connaissance et à la pratique de l'art de la guerre. Elle a ainsi devancé, sous certains rapports, la mise en pratique de l'enseignement spécial destiné, à notre avis, à rendre au pays des services considérables.

VII. RÉSULTATS OBTENUS DANS LES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

Ici trouve place une observation importante. L'administration militaire ne se contente pas de renseignements approximatifs sur le degré d'instruction de ses hommes; elle le constate par des examens individuels. Elle connaît ainsi exactement les progrès de chacun d'eux et peut établir des cadres dans lesquels chaque militaire occupe la place qui lui convient.

Dans un intérêt de simplification, j'ai résumé par périodes quinquennales les résultats obtenus dans les écoles régimentaires de 1851 à 1865 :

	Chiffres absolus.			Proportion p. 100.			
	1851-1855.	1856-1860.	1861-1865.	1851-55.	1856-60.	1861-65.	
<i>Cours du premier degré.</i>							
Nombre des militaires ne sachant rien ou presque rien qui ont appris :							
à lire	80,241	92,542	83,382	32.02	33.90	30.83	
à lire et à écrire	69,533	77,162	74,703	26.82	28.26	27.62	
à lire, à écrire et à calculer	60,056	56,710	54,400	24.03	20.78	20.11	
Nombre des militaires sachant lire et écrire qui ont appris à calculer. . .							
	43,157	46,571	58,183	17.13	17.06	21.44	
<i>Cours du deuxième degré.</i>							
Nombre des militaires qui ont terminé les cours de	Grammaire	29,951	35,399	49,399	26.52	24.46	24.33
	Arithmétique	25,593	35,205	45,148	22.84	24.33	22.24
	Comptabilité	17,696	20,850	26,490	15.66	14.44	13.04
	Géographie	12,701	17,963	26,886	11.23	12.46	13.24
	Histoire militaire	6,656	12,210	20,170	5.90	8.40	9.94
	Géométrie	8,892	12,452	16,229	7.82	8.67	8.00
	Fortifications	6,129	6,145	9,858	5.49	4.23	4.85
Lever des plans	5,157	4,360	8,849	4.54	3.01	4.36	
Totaux généraux	365,762	417,569	473,697				

Ce tableau est fort intéressant en ce sens, qu'il fait, en quelque sorte, toucher du doigt les progrès accomplis. C'est une sorte d'inventaire intellectuel, dans lequel sont constatés, tous les ans, les travaux de nos jeunes militaires.

Les résultats sont vraiment remarquables. Les hommes pratiques savent tous que les adultes sont plus réfractaires à l'instruction que les enfants. Pour acquérir facilement les notions élémentaires, il faut une certaine souplesse de l'esprit, une grande mémoire, et sur beaucoup de points, *l'exclusion du raisonnement*.

Le raisonnement n'est vraiment utile que pour la mise en œuvre des connaissances déjà acquises. Or, la disposition d'esprit de l'enfant se prête bien à l'appropriation des notions élémentaires, parce qu'il *ne raisonne guère ou point*. L'adulte, au contraire, raisonne et ne met pas assez sa confiance dans la mémoire passive. De là un obstacle très-réel à l'acquisition des premières notions.

Les moyennes proportionnelles suivantes font connaître les progrès accomplis par les élèves des écoles des deux degrés pendant la période 1851-1865 :

Sur 100 élèves des écoles du premier degré, 32.25 ont appris à lire, 27.57 à lire et à écrire, 21.64 à lire, écrire et calculer, 18.54 à calculer.

Sur 100 élèves des écoles du deuxième degré, 24.33 ont appris la grammaire, 22.22 l'arithmétique, 13.04 la comptabilité, 13.42 la géographie, 9.92 l'histoire militaire, 7.88 la géométrie, 4.85 les fortifications, 4.34 le lever des plans.

VIII. L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DANS LA MARINE IMPÉRIALE.

L'armée de mer reçoit, comme l'armée de terre, un enseignement qui, selon les besoins des élèves, est primaire-élémentaire, primaire-supérieur, et enfin, spécial, c'est-à-dire professionnel. Le programme des deux premières divisions a beaucoup d'analogie avec celui de l'armée de terre; le programme de l'enseignement spécial est en rapport avec les besoins de la profession maritime.

Le ministère de la marine entretient neuf sortes d'écoles primaires, ce sont : 1^o l'école des pupilles de la marine; 2^o les écoles des mousses, entretenues ou seulement subventionnées par l'administration; 3^o les écoles élémentaires des divisions des équipages de la flotte; 4^o les écoles élémentaires des apprentis des ports; 5^o les écoles de maistrance; 6^o les écoles des mécaniciens de la flotte; 7^o les écoles régimentaires de l'infanterie et de l'artillerie de marine; 8^o l'école élémentaire de vaisseau-école des apprentis canonniers et timoniers; 9^o les écoles d'hydrographie.

Ces diverses écoles ont été suivies, dans l'année 1865-1866, par 20,666 élèves, appartenant exclusivement à la marine impériale.

L'administration de la marine ne faisant que de rares publications, nous sommes obligés de nous en tenir aux données générales qui viennent d'être énoncées. Elles sont extraites d'un opuscule publié par ses soins à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867.

IX. RÉSUMÉ. — NOMBRE TOTAL DES ÉLÈVES QUI ONT SUIVI LES CLASSES D'ADULTES CIVILES ET MILITAIRES.

Les armées de terre et de mer réunies entretiennent des écoles élémentaires qui reçoivent particulièrement des adultes.

Le nombre des élèves de l'armée de mer peut, à défaut de documents publiés, être évalué, année moyenne, à 20,000.

Les écoles régimentaires de l'armée de terre ont été fréquentées, de 1839 à 1863 (25 ans), par 2,060,867 militaires. Le nombre minimum a été de 64,628, ou 19.04 p. 100 de l'armée active; le maximum de 93,003, ou 22.05 p. 100; la moyenne annuelle de 82,434. Dans ces chiffres ne sont pas compris les élèves faisant partie des enfants de troupe.

Si l'on estime à 20,000 le nombre moyen annuel des élèves fréquentant les écoles ressortissant au ministère de la marine; si, d'autre part, et en l'absence des documents relatifs à l'armée de terre pour 1866, qui n'ont point encore été livrés à la publicité, on maintient, par simple supposition, pour cette année, le nombre des élèves au même chiffre qu'en 1865, on obtient le résumé ci-après qui mérite l'attention de tous les amis de l'instruction primaire. Les chiffres concernant les écoles civiles sont tirés de la *Statistique des cours d'adultes* pour l'année 1866-1867, publiée par le ministère de l'instruction publique :

	Nombre des élèves ayant fréquenté les cours d'adultes.	
	1865-1866.	1866-1867.
Cours de l'armée de terre.	99,066	99,066
Cours de l'armée de mer .	20,000	20,666
Ecoles civiles.	595,506	829,555
Totaux.	714,572	949,287

En rapportant ces totaux à la population totale de l'Empire, d'après le recensement de 1866 (38,067,094), on obtient les proportions suivantes :

Sur 100 habitants, 1.87 ont suivi les cours d'adultes en l'année scolaire 1865-1866 et 2.49 l'année suivante.

Ces chiffres ont une signification incontestable. S'ils sont le témoignage des plus louables efforts pour combattre l'ignorance, ils n'en mettent pas moins en lumière notre indigence relative au point de vue de l'instruction primaire. Répétons-le, le but sera atteint, et les amis du progrès seront satisfaits, lorsque les cours d'adultes ne seront plus nécessaires.

X. CONCLUSIONS. — DESIDERATA.

Les avantages de l'organisation de l'enseignement primaire dans l'armée méritent d'être mis en lumière.

1° Cet enseignement est essentiellement professionnel, et, sous ce rapport, il peut être donné en exemple.

2° Il reçoit, à la fin de chaque année, une sorte de consécration par le fait des examens que subissent les élèves.

Le ministre de l'instruction publique a fait prendre des renseignements sur le degré d'instruction acquis par les élèves des écoles d'adultes; mais ces renseignements, fournis par les instituteurs, n'ont point été vérifiés par des examens individuels.

Si l'enseignement primaire avait son baccalauréat comme l'enseignement secondaire; si des examens étaient régulièrement faits au chef-lieu de canton dans le but de décerner un diplôme de *bachelier élémentaire*, on serait fixé sur le nombre des élèves et sur le degré d'instruction acquis par chacun d'eux. Il existe, sous ce rapport, une véritable lacune dans l'organisation de notre enseignement primaire, et nous regrettons qu'elle n'ait pas été comblée par la loi du 10 avril 1867.

3° L'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul élémentaire sera désormais obligatoire pour tous les militaires illettrés. Cette mesure promet les meilleurs résultats.

4° Nous terminerons par un vœu : Nous voudrions que l'enseignement de l'agriculture fût ajouté au programme des cours régimentaires.

L'armée se compose en grande partie de jeunes gens habitués aux travaux des champs, mais qui n'ont aucune idée de la science agricole. Ne serait-il pas utile de la leur enseigner au moins d'une façon élémentaire?

Le problème de l'enseignement agricole préoccupe, à juste titre, les personnes les plus dévouées au bien public. Les ministres de l'agriculture (M. de Forcade) et de l'instruction publique (M. Duruy), se plaçant au point de vue des intérêts de l'agriculture, ont cherché à organiser cet enseignement dans les écoles primaires. Cet essai, s'il se fait, me paraît destiné à un échec à peu près inévitable. Les maîtres et leurs élèves n'ont ni le temps, ni les moyens, ni l'aptitude nécessaires pour s'occuper d'agriculture. On sait, en effet, qu'il leur est déjà presque impossible de satisfaire au programme agrandi de l'enseignement élémentaire. Est-ce bien le cas d'ajouter à ce programme un cours d'agriculture?

Tout en rendant hommage aux bonnes intentions de l'autorité supérieure, nous verrions sans regret abandonner une idée qui restera stérile au point de vue du but à atteindre, et, en outre, nuira au développement de l'instruction primaire.

L'enseignement de l'agriculture appliqué à l'armée se présente dans des conditions différentes. Ici nous trouverons des hommes faits qui ont vécu dans les champs et connaissent la pratique agricole. Si l'on profitait des circonstances favorables qui se rencontrent dans toutes les agglomérations urbaines, on pourrait donner à ces jeunes gens des notions d'horticulture et d'agriculture à la hauteur de la science. Professeurs et élèves pourraient se comprendre et travailler avec succès.

La mesure aurait des avantages incontestables. Elle contribuerait efficacement à soustraire nos jeunes militaires aux dangers de l'oisiveté et aux séductions des villes. Elle entretiendrait chez eux la vigueur du corps, sans nuire au développement de l'intelligence. En favorisant l'application des leçons de la théorie, elle provoquerait le progrès agricole. L'obtention d'un rendement plus considérable attacherait les populations rurales à la terre par l'appât le plus sûr, celui d'un bénéfice plus élevé. Qui sait? ce simple enseignement serait peut-être l'un des moyens les plus efficaces de combattre la dépopulation des campagnes, qui augmente, chaque jour, d'une manière vraiment inquiétante.

Cette lecture ne donne lieu à aucune discussion.

(La fin au prochain numéro.)